

Le Canada et l'OACI

L'ORGANISATION de l'aviation civile internationale est l'une des dix organisations intergouvernementales rattachées aux Nations Unies en vertu d'accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et les organismes intéressés. Les institutions spécialisées des Nations Unies exercent leur compétence dans le domaine qui leur a été assigné: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, finance et banque, aviation civile, postes, télécommunications et météorologie.

Nécessité d'une action internationale

Grâce à l'aviation civile, voyageurs et marchandises peuvent se déplacer à une grande vitesse et sur de longues distances, mais c'est un secteur d'activité où la collaboration internationale s'impose tout particulièrement. Non seulement les avions sont-ils en soi des machines fort compliquées, mais le matériel et les services terrestres qu'ils supposent: communications, prévisions atmosphériques, contrôle de la circulation aérienne, aides à la radionavigation et à l'atterrissage, forment un ensemble complexe et étroitement intégré dont l'exploitation exige de l'expérience et une formation spécialisée. Cette complexité à elle seule n'appellerait pas une coopération intergouvernementale si ce n'était que l'aviation civile, dans son état actuel tout au moins, est avant tout un moyen de transport à long parcours. Dans presque toutes les parties du monde, les routes aériennes, pour fonctionner de façon économique, doivent traverser les frontières internationales. Il faut assurer aux services aériens la sécurité et la régularité. Celles-ci exigent des services terrestres de haute qualité et l'établissement de normes élevées en ce qui concerne, par exemple, les qualités requises pour l'obtention de licences de pilotage et la navigabilité des appareils. D'où la nécessité d'une coopération étroite entre les pays et d'une normalisation conçue à l'échelon international.

Historique

Ces données, capitales pour l'aviation civile, furent reconnues dès 1919, année où un certain nombre de nations qui participaient à la Conférence de la Paix à Versailles établirent la Commission internationale de navigation aérienne. Cet organisme fonctionna surtout en Europe où le besoin s'en faisait vivement sentir en raison des progrès rapides de l'aviation et de la multiplicité des frontières nationales. Jusqu'à 1939, la création d'un organisme à caractère mondial ne s'imposait pas parce que les océans constituaient des obstacles formidables pour les plus gros appareils de l'époque et rendaient les services aériens intercontinentaux non rentables sinon impossibles.

La seconde guerre mondiale est venue modifier la situation. Vers 1941, des formations de lourds avions assuraient le service de navette au-dessus de l'Atlantique et du Pacifique cependant que, stimulée par la guerre, l'aviation accomplissait des progrès techniques formidables. Les forces alliées aménagèrent des chaînes d'installations terrestres pour les principales routes transocéaniques et pour les nouvelles liaisons avec les régions non encore desservies.